

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS

MÉMENTO CHORUS-DT

Pour le **remboursement de vos frais de déplacements**, vous devez **enregistrer votre demande en ligne via chorus-dt** si vous vous trouvez dans l'une des trois situations suivantes :

- Vous êtes **personnel itinérant** (par exemple IA-IPR, IEN, Psy-EN, TZR, enseignant en service partagé, personnel de santé scolaire etc.)
- Vous vous déplacez pour **une réunion académique** (par exemple en CAPA, pour un rendez-vous auprès d'un médecin de prévention, pour des commissions académiques diverses etc.)
- Vous vous déplacez **à l'initiative de l'administration centrale** (par exemple pour la participation à des commissions nationales diverses, etc.)

ATTENTION

Pour les déplacements dans le cadre d'une formation : contactez la **DIFOR**

Pour les déplacements dans le cadre des examens et concours : contactez la **DEC**

SE CONNECTER SUR CHORUS-DT

1. Via le PIA (pratic+)
2. Via le site web académique, onglet « personnel » puis rubrique « frais de déplacement-chorus-dt »

REMARQUE : pour vous connecter, utilisez l'identifiant et le mot de passe déjà utilisés pour accéder à votre boîte mail académique.

PENSEZ À DÉCLARER RÉGULIÈREMENT VOS FRAIS DE DÉPLACEMENTS

- tous les mois ou à chaque vacances scolaires pour les personnels itinérants,
- à l'issue de chaque mission pour les autres personnels.

REMARQUE : la fin de la gestion comptable implique que vos ordres de missions (OM) ou états de frais (EF) soient enregistrés et validés par votre responsable hiérarchique (VH1) **au plus tard le 25/11 de l'année en cours.**

CONCERNANT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Celles-ci peuvent prendre la forme de billets SNCF, de tickets de péage autoroutier, de tickets de métro, de factures d'hôtels, etc.

Il est impératif **d'envoyer les originaux** de ces pièces **accompagnés de votre convocation** **par voie postale** à l'adresse suivante :

Rectorat de Besançon
Service DAFIL 3/plateforme chorus-dt
10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Vous rencontrez des **difficultés de connexion** à chorus-dt ?



Faites un signalement Abitop sur Pratic+

Vous rencontrez des **difficultés d'utilisation** de chorus-dt ?



Pensez à visionner les tutoriels d'aide disponibles sur le site web académique : **www.ac-besancon.fr** onglet « **personnels** » rubrique « **frais de déplacements chorus-dt** »

VOS INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS POUR LA PLATEFORME CHORUS-DT

Bertrand Bécard : services partagés / réunions académiques / IPR-IEN-COP
Françoise Chérier : AESH / oraux de concours
Marie-Pierre Guinchard : santé scolaire / administration centrale

**DES FLYERS SONT À VOTRE DISPOSITION AUPRÈS DE VOS SECRÉTARIATS POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS
N'HÉSITÉS PAS À EN FAIRE LA DEMANDE !**